

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 octobre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 14 et 15 octobre 2013**

**2013 DDEEES 188** Subvention à l'association des commerçants rue des Martyrs pour les illuminations de fin d'année 2012 (9e).

**Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 1<sup>er</sup> octobre 2013, par lequel le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association des commerçants rue des Martyrs 9e pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2012 ;

Vu l'avis du conseil du 9e arrondissement en date du 7 octobre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 6.500 euros est attribuée à l'association des commerçants rue des Martyrs située 46, rue des Martyrs à Paris 9e (51681 - 2013\_05847) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2012. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 21.244 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 6.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2013 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004).